

Exposé-sondage

Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes

Le 11 mai 2023

Conférenciers



Marc Joyal

Membre du Conseil des normes comptables



Jamie Goodman, CPA, CA

Directeur de projets, Conseil des normes comptables

Au programme

○ Survol du projet

○ Propositions de l'exposé-sondage

○ Pour nous faire part de votre opinion

○ Questions

Question interactive 1

Quelle est votre fonction actuelle?

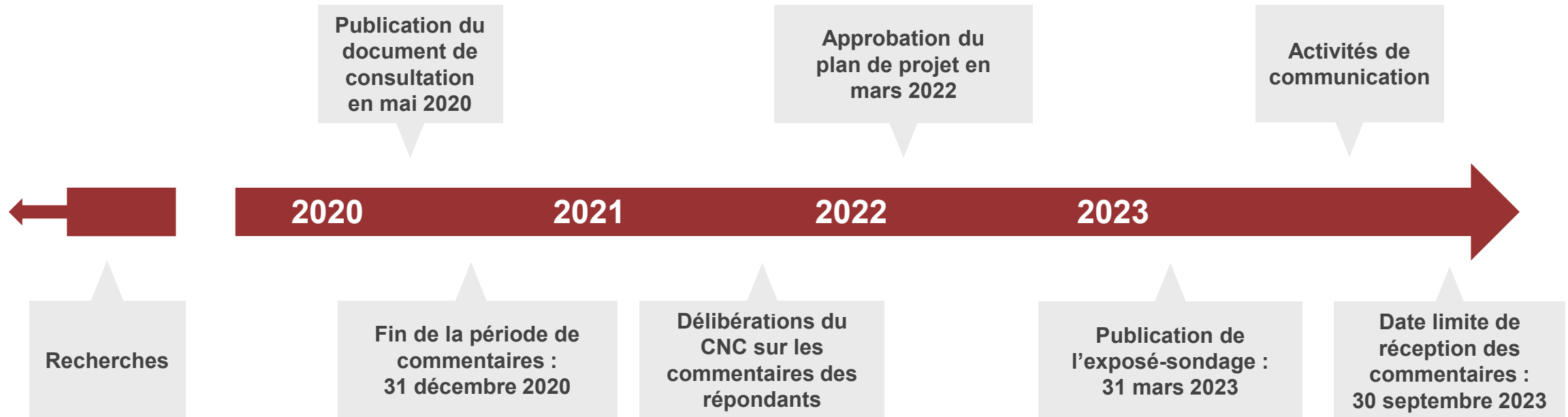
- a) Professionnel en exercice ou conseiller
- b) Préparateur d'états financiers
- c) Utilisateur d'états financiers
- d) Professeur ou chercheur
- e) Autre (p. ex. : étudiant)

Survol du projet

Pourquoi le CNC a-t-il entrepris ce projet?

- Évolution de la situation des OSBL en matière de présentation de l'information
- La méthode comptable actuelle pour la comptabilisation des produits tirés d'apports affectés entraîne certains problèmes :
 - elle accroît la complexité;
 - elle nuit à la comparabilité.

Calendrier du projet



Propositions de l'exposé-sondage

Quelles sont les principales propositions de l'exposé-sondage?

- Approche unique pour la comptabilisation des produits tirés d'**apports affectés**
- Indications particulières sur **certains types d'apports**
- Modification des indications actuelles sur la **présentation des états financiers** des OSBL



CNC
Conseil des normes
comptables

Exposé-sondage
Projet de normes
comptables pour les
organismes sans
but lucratif

**Apports – Comptabilisation
des produits et questions
connexes**

Mars 2023

La période de commentaires sur l'exposé-sondage prend fin
le 30 septembre 2023.

Apports non affectés et apports affectés

Apports non affectés

- Les **apports non affectés** seraient encore comptabilisés en produits de la période à laquelle l'organisme a droit à l'apport, pourvu que :
 - l'apport puisse être évalué de façon raisonnablement certaine;
 - la réception de l'apport soit raisonnablement assurée.

Apports affectés : définition

- Un **apport affecté** est un apport grevé d'une ou de plusieurs affectations externes qui satisfont aux deux critères suivants :
 - l'affectation a fait l'objet d'une communication explicite entre l'organisme et l'apporteur;
 - l'affectation prévoit que les ressources doivent être utilisées à des fins déterminées ou au cours d'un laps de temps déterminé.

Apports affectés : comptabilisation

- Les apports affectés seraient comptabilisés en produits au moment où (ou à mesure que) la ou les affectations externes qui y sont associées sont respectées, pourvu que l'apport soit évaluable et que sa réception soit raisonnablement assurée.
- Les affectations externes sont respectées lorsque l'apport a été utilisé aux **fins déterminées** ou au cours du **laps de temps déterminé**.

Si les critères de comptabilisation ne sont pas encore remplis, les produits sont reportés et un passif est comptabilisé.

Exemple – Comptabilisation d'un apport affecté

Scénario

- La date de clôture de l'exercice de l'Université ABC est le 30 juin et ses dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 200 000 \$ par mois.
- Elle reçoit une subvention de fonctionnement de 100 000 \$ du gouvernement le 15 janvier 2030.
 - Elle a signé une entente prévoyant que la subvention doit être utilisée au plus tard le 31 décembre 2030.

Exemple – Comptabilisation d'un apport affecté (suite)

La subvention de fonctionnement est-elle un apport affecté?

- Oui!
- La subvention doit être dépensée au cours d'un laps de temps déterminé et cette exigence a fait l'objet d'une communication explicite dans l'entente d'apport.

Exemple – Comptabilisation d'un apport affecté (suite)



À quel moment l'apport est-il comptabilisé en produits?

- L'apport est reporté au moment de sa réception, le 15 janvier 2030, et comptabilisé en produits à mesure que les dépenses de fonctionnement sont engagées.
- À la fin de l'exercice, le 30 juin 2030, la subvention est entièrement comptabilisée en produits.

Qu'arriverait-il si l'entente exigeait que l'organisme dépense une portion égale de la subvention pendant chaque trimestre de l'année civile?

- Au 30 juin 2030, l'organisme aurait comptabilisé la moitié de la subvention (50 000 \$) en produits et reporté le solde de 50 000 \$.

Apports affectés : analyse des effets

- OSBL qui utilisent actuellement la méthode de la comptabilité par fonds affectés :
 -  le moment de la comptabilisation des produits tirés de certains apports **changerait.**
- OSBL qui utilisent actuellement la méthode du report :
 -  le moment de la comptabilisation des produits tirés de certains apports **pourrait changer.**

Dotations

Dotations : définition

- Une **dotation** est un type d'apport grevé d'une ou de plusieurs affectations externes en vertu desquelles l'organisme est tenu de maintenir en permanence l'apport, bien que les actifs qui constituent celui-ci puissent changer de temps à autre.

Dotations : comptabilisation

- Les dotations seraient comptabilisées à titre d'augmentations directes de l'**actif net** de la période au cours de laquelle l'organisme a droit aux ressources, pourvu que :
 - l'apport puisse être évalué de façon raisonnablement certaine;
 - la réception de l'apport soit raisonnablement assurée.

Apports en immobilisations

Apports en immobilisations : définition

- Un **apport en immobilisations** est un apport de trésorerie ou d'autres biens grevés d'une ou de plusieurs affectations externes qui exigent que l'apport soit utilisé aux fins de l'acquisition, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation.
 - Ces apports peuvent aussi prendre la forme d'apports directs d'immobilisations.

Apports en immobilisations : comptabilisation

- Pour les apports afférents à des immobilisations **qui seront amorties** :
 - Seraient reportés et comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces immobilisations.
- Pour les apports afférents à des immobilisations **qui ne seront pas amorties** :
 - Seraient comptabilisés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Apports en immobilisations : présentation et informations à fournir

- Présentation
 - L'amortissement des apports en immobilisations reportés devrait être présenté séparément dans l'état des résultats.
- Informations à fournir
 - La variation du solde des apports en immobilisations reportés survenue au cours de la période devrait être indiquée séparément des autres apports reportés.
 - La nature des affectations qui grèvent les immobilisations.

Question interactive 2

Parmi ces propositions, laquelle aurait la plus grande incidence pour les OSBL selon vous?

- a) Apports affectés
- b) Dotations
- c) Apports en immobilisations

Apports de biens et de services

Apports de biens et de services : comptabilisation

- Il y aurait un choix de méthode comptable :
 - 1) ne pas les comptabiliser dans les états financiers;
 - 2) les comptabiliser **uniquement** s'ils satisfont à tous les critères suivants :
 - leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable,
 - les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'organisme,
 - les biens et services devraient être achetés par l'organisme, à défaut d'un apport, pour remplir son mandat.

Apports de biens et de services : présentation et informations à fournir

- Présentation
 - Les produits tirés d'apports de biens et de services seraient présentés séparément dans l'état des résultats.
- Informations à fournir
 - Des informations qualitatives devraient être fournies sur la nature des apports de biens et de services qui n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.
 - Des informations devraient être fournies sur la dépendance de l'organisme à l'égard d'apports de biens et de services pour l'atteinte de ses objectifs dans l'avenir.

Promesses d'apports et legs

Promesses d'apports et legs

- **Chaque promesse d'apport ou legs** seraient comptabilisés uniquement s'ils satisfont aux critères de comptabilisation qui s'y appliquent, notamment celui selon lequel la réception de chaque promesse d'apport ou legs doit être raisonnablement assurée.
- Aucune obligation d'information n'est proposée quant aux promesses d'apports qui **ne sont pas** comptabilisées dans les états financiers.
 - Les organismes seraient encouragés à fournir ces informations, dans la mesure où ils les ont à leur disposition et jugent qu'elles seraient utiles aux utilisateurs.

Exigences en matière de présentation et d'informations à fournir

Informations à fournir

- **Dépendance économique** de l'organisme envers une autre partie lorsque ses activités courantes dépendent d'un ou de plusieurs apports importants provenant de cette partie.
- Informations sur les exigences liées aux apports affectés, y compris aux dotations, et sur les actifs disponibles pour respecter ces exigences.

Présentation selon la comptabilité par fonds

- Choix de présentation qui reste **facultatif**.
- Les organismes qui utilisent la présentation selon la comptabilité par fonds seraient tenus :
 - de présenter (ou de fournir dans les notes) des informations comparatives pour la période précédente;
 - de fournir des informations sur les facteurs retenus pour déterminer les fonds à présenter;
 - de continuer de fournir une description de l'objectif de chaque fonds présenté.

Dispositions transitoires et entrée en vigueur

Dispositions transitoires

- Application **rétrospective**
- Allègement transitoire facultatif pour les **apports en immobilisations**
 - Les organismes ne seraient pas tenus d'apporter d'ajustements rétrospectifs pour les apports en immobilisations qui ont entièrement été comptabilisés en produits avant le début de la première période comparative présentée.

Allégements transitoires

- Exemple
 - Un organisme dont l'exercice se termine le 31 mars présente un exercice d'informations comparatives.
 - Il applique le chapitre 4411 pour la première fois à l'exercice clos le 31 mars 2027.



Date d'entrée en vigueur

- S'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Une application anticipée serait permise à condition que le chapitre 4411 [en projet] et les modifications proposées du chapitre 4400 soient appliqués simultanément.

Pour nous faire part de votre opinion

Pour nous faire part de votre opinion

- Envoyez une **lettre de commentaires** au moyen de notre [formulaire en ligne](#).
- Participez à une **table ronde**
 - Les renseignements sur l'inscription sont indiqués sur la [page du projet](#).
- Le CNC vous invite à répondre à ses sondages, qui seront publiés sur Tribune.FRASCanada.ca pendant la période de consultation.
- Veuillez envoyer vos commentaires d'ici le **30 septembre 2023**.

Ressources



CNC
Conseil des normes comptables

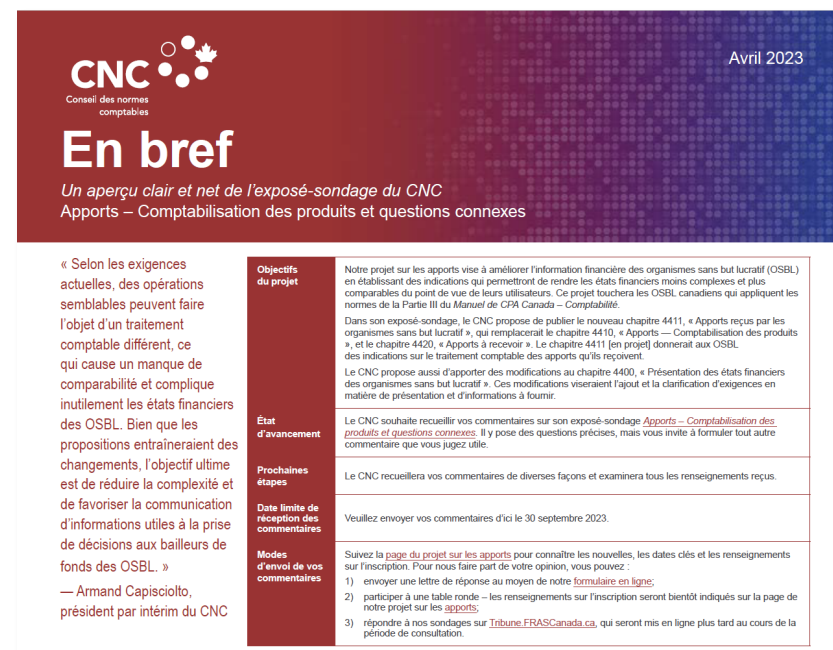
Exposé-sondage
Projet de normes comptables pour les organismes sans but lucratif

Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes

Mars 2023

La période de commentaires sur l'exposé-sondage prend fin le 30 septembre 2023.

Exposé-sondage



CNC
Conseil des normes comptables

Avril 2023

En bref

Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CNC
Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes

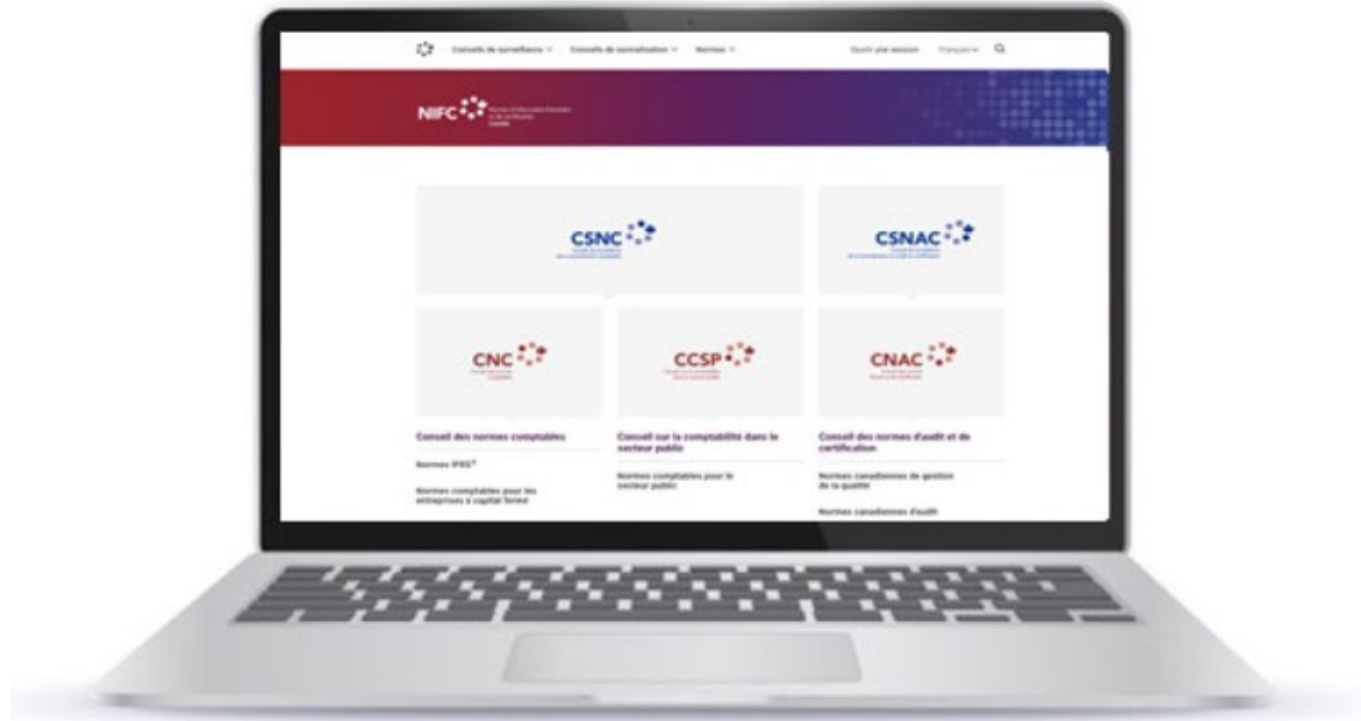
« Selon les exigences actuelles, des opérations semblables peuvent faire l'objet d'un traitement comptable différent, ce qui cause un manque de comparabilité et complique inutilement les états financiers des OSBL. Bien que les propositions entraîneraient des changements, l'objectif ultime est de réduire la complexité et de favoriser la communication d'informations utiles à la prise de décisions aux bailleurs de fonds des OSBL. »
— Armand Capisciolto, président par intérim du CNC

Objectifs du projet	Notre projet sur les apports vise à améliorer l'information financière des organismes sans but lucratif (OSBL) en établissant des indications qui permettront de rendre les états financiers moins complexes et plus comparables du point de vue de leurs utilisateurs. Ce projet touchera les OSBL canadiens qui appliquent les normes de la Partie III du <i>Manuel de CFA Canada – Comptabilité</i> . Dans son exposé-sondage, le CNC propose de publier le nouveau chapitre 4411, « Apports reçus par les organismes sans but lucratif », qui remplacerait le chapitre 4410, « Apports — Comptabilisation des produits », et le chapitre 4420, « Apports à recevoir ». Le chapitre 4411 (en projet) donnerait aux OSBL des indications sur le traitement comptable des apports qu'ils reçoivent. Le CNC propose aussi d'apporter des modifications au chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif ». Ces modifications viseraient l'ajout et la clarification d'exigences en matière de présentation et d'informations à fournir.
État d'avancement	Le CNC souhaite recueillir vos commentaires sur son exposé-sondage <i>Apports – Comptabilisation des produits et questions connexes</i> . Il y pose des questions précises, mais vous invite à formuler tout autre commentaire que vous jugez utile.
Prochaines étapes	Le CNC recueillera vos commentaires de diverses façons et examinera tous les renseignements reçus.
Date limite de réception des commentaires	Veuillez envoyer vos commentaires d'ici le 30 septembre 2023.
Modes d'envoi de vos commentaires	Suivez la page du projet sur les apports pour connaître les nouvelles, les dates clés et les renseignements sur l'inscription. Pour nous faire part de votre opinion, vous pouvez : 1) envoyer une lettre de réponse au moyen de notre formulaire en ligne; 2) participer à une table ronde – les renseignements sur l'inscription seront bientôt indiqués sur la page de notre projet sur les apports; 3) répondre à nos sondages sur Tribune.FRASCANADA.ca , qui seront mis en ligne plus tard au cours de la période de consultation.

En bref

Tenez-vous au courant

Pour en savoir plus, rendez-vous au www.frascanada.ca



Tenez-vous au courant

Échos normes

Tout sur les normes d'information financière et de certification au Canada

Infolettre bimensuelle

frascanada.ca/fr/mon-compte/abonnement

- Personnalisez votre abonnement

Suivez-nous sur les médias sociaux

 [FRAStandardsCanada](https://www.facebook.com/FRAStandardsCanada)

 [@FRASCanada](https://twitter.com/@FRASCanada)

 [Conseil des normes comptables \(CNC\)](https://www.linkedin.com/company/conseil-des-normes-comptables-cnc)

Test

<https://forms.office.com/r/Qg6GXXSdTY>



Des questions?





Conseil des normes
comptables

Pour en savoir plus, rendez-vous au
www.frascanada.ca

Contact

Danielle MacLeod, CPA, CA

Directrice de projets

Conseil des normes comptables

☎ +1 416 204 3951

✉ dmacleod@acsbcanada.ca

Katherine Knowlton, CPA, CA

Directrice adjointe

Conseil des normes comptables

☎ +1 416 204 3332

✉ kknowlton@acsbcanada.ca